



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF 93 Ouest

**APPEL A PROJET
PM'up !**



LE MEDEF 93 OUEST SOUTIENT & ACCOMPAGNE LES PME/PMI DANS LEUR DEVELOPPEMENT !

**Le MEDEF 93 Ouest était au lancement de l'appel à projet PM'Up du Conseil Régional
ce Jeudi 15 Décembre 2011.**

Nous vous invitons à postuler et à vous faire connaître !

➤ OBJECTIFS DE L'APPEL

PM'up accompagne les PME-PMI franciliennes à fort potentiel de croissance dans leur développement en France et à l'international.

Son ambition : leur permettre d'atteindre la taille critique nécessaire pour innover et exporter, et, in fine, de créer de la valeur et des emplois sur le territoire francilien. D'ici 2015, la Région souhaite en effet aider 500 entreprises à passer le cap des 50 salariés et doubler le nombre d'ETI sur son territoire.

L'appel à projets PM'up a pour objectifs :

- . de sélectionner les **PME et PMI franciliennes** les plus à même de répondre aux priorités du développement économique régional.
- . de les accompagner **pendant trois ans** dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement ambitieuse et responsable leur permettant de changer d'échelle.

PM'up soutient les entreprises cherchant à mettre en œuvre les projets suivants :

- . Consolidation de la stratégie
- . Renforcement des ressources humaines
- . Amélioration de l'organisation
- . Investissements
- . Protection de la propriété intellectuelle
- . Développement à l'international
- . Démarche de développement durable

Les lauréats PM'up bénéficient pendant trois ans :

- . d'une subvention régionale pouvant atteindre 250 000 € sur l'ensemble de leur plan de développement
- . d'un accompagnement par un conseiller de la Région Île-de-France
- . d'un réseau comptant déjà plus de 500 entreprises et partenaires institutionnels

Pour connaître les dépenses pouvant être prises en charge par PM'up et les modalités de versement des aides, consulter le règlement d'attribution.

➤ CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Entreprises ciblées

PM'up est ouvert aux PME, PMI et associations :

- . implantées en Île-de-France,
- . ayant au moins un exercice de chiffre d'affaires,
- . comptant de 5 à 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires et/ou 43 M€ de bilan,
- . porteuses d'une stratégie créatrice d'emplois, de valeur, d'innovation, de développement à l'international,
- . intégrant les enjeux du développement durable dans leur stratégie de développement,
- . appartenant à l'un des secteurs d'activités listés ci-dessous.

PM'up est ouvert aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et a pour objectif de compter 15% de structures ESS parmi ses lauréats. Les structures d'insertion par l'activité économique, les entreprises sous forme coopérative ou associative, les entreprises sociales/solidaires et de commerce équitable qui respectent les conditions ci-dessus sont invitées à candidater.

PM'up participe au rééquilibrage des territoires franciliens et a pour objectif de compter 20% d'entreprises issues des territoires prioritaires de l'Île-de-France parmi ses lauréats, c'est-à-dire les territoires en politique de la ville et ceux situés dans les franges de l'île-de-France, à savoir les territoires en périphérie de la région qui ne connaissent pas la même vitalité économique que l'agglomération parisienne.

➤ SECTEURS D'ACTIVITE

L'appel à projet de décembre 2011 – janvier 2012 cible les secteurs :

- . Eco-activités : enjeux énergétiques
- . Santé – sciences de la vie
- . Technologies de l'information et de la communication
- . Transport et mobilité durable
- . Création, culture, loisirs

➤ PROJETS CIBLES

Avec PM'up, la Région cherche à soutenir des projets :

- . ambitieux : seront sélectionnés les projets ayant le meilleur potentiel de création de valeur et d'emploi, d'innovation, de développement international et de développement durable.
- . responsables : chaque entreprise candidate s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions en matière de développement durable. Ces actions sont de trois ordres : Emploi-Insertion-Social, Environnement, Ancrage territorial.
- . formalisés : les candidats doivent montrer leur capacité à proposer une stratégie de moyen terme et à la traduire en plan d'actions concret, organisé selon un ou plusieurs axes de développement.

➤ DEMARCHES A ENTREPRENDRE

Candidatures exclusivement en ligne : » <http://www.iledefrance.fr/pmup>

Il s'effectue **du 6 décembre 2011 au 25 janvier 2012**. *Attention : un seul dossier de candidature par entreprise.*

La procédure de candidature compte cinq étapes :

- . Demande d'identifiant
- . Présentation de l'entreprise
- . Présentation du projet de développement
- . Eléments financiers
- . Pièces à joindre

Les pièces à joindre en téléchargement sont les suivantes :

- . Données financières complétées
- . Courrier de candidature complété et signé par le dirigeant
- . Engagement responsable complété et signé par le dirigeant
- . CV du responsable du projet
- . Documentation commerciale
- . Statuts de la structure éligible
- . Présentation du groupe et des établissements dûment complétés
- . Fiche Siren
- . RIB
- . Extrait K-bis de moins de trois mois
- . Trois dernières liasses fiscales (si disponibles)

Attention : ne pas oublier de télécharger les documents de candidature en bas de page, qui comprennent les modèles de pièces à joindre.

Dès que votre identifiant a été validé, vous pouvez accéder à votre dossier autant de fois que nécessaire pour compléter votre candidature.

Tout dossier non validé à la date de clôture de l'appel à projets ne sera pas examiné.

Le guide de candidature précise tous les éléments nécessaires à la constitution du dossier de candidature.

» [Télécharger le guide de candidature](#)

Processus de sélection

- . Après dépôt des candidatures : les dossiers sont examinés par la Région qui détermine les entreprises qui feront l'objet d'un diagnostic approfondi.
 - . Entre février et avril 2012 : les conseillers PME de la Région Île-de-France visitent les entreprises et s'entretiennent avec les dirigeants pour établir un diagnostic. Ce diagnostic valide la stratégie présentée par l'entreprise et précise le plan d'actions susceptible d'être soutenu par la Région.
 - . Mai : un jury présidé par la Région et composé de personnalités qualifiées sélectionne les meilleurs projets.
 - . Rentrée 2012 : la Commission Permanente désigne les lauréats PM'up et les entreprises peuvent présenter leurs premières demandes de versement.
- Tout au long de leur projet les entreprises lauréates sont suivies par les conseillers PME de la Région Ile-de-France.

Afin de vous accompagner, informez-nous de votre dépôt de candidature, nous vous aiderons dans son suivi !

A PROPOS DE NOUS // MEDEF 93 Ouest – 10 rue Ampère – 93400 Saint-Ouen

bienvue@medef93ouest.com // www.clubs-medef93ouest.com